

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Arbeitsfriede, Kollektive Arbeitsbeziehungen
Akteure	Schaffhausen
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitsfriede, Kollektive Arbeitsbeziehungen, Schaffhausen, 2012 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES
DATUM: 13.02.2012
LAURENT BERNHARD

Dans le canton de **Schaffhouse**, près de 300 enseignants ont fait grève le 13 février. Les températures glaciales ne les ont pas empêchés de défiler devant le bâtiment du Département cantonal de l'instruction publique afin d'obtenir de meilleures conditions de travail. ¹

ANDERES
DATUM: 03.07.2013
LAURENT BERNHARD

En été de l'année sous revue, environ 80 **jardiniers du canton de Schaffhouse** ont cessé le travail afin d'obtenir une augmentation de leurs salaires. Organisée par Unia, la grève a débuté le 3 juillet pour se terminer cinq jours plus tard, après qu'un accord ait vu le jour entre le syndicat et les neuf entreprises horticoles touchées par l'arrêt de travail. L'accord prévoit une hausse progressive des salaires minimaux. Ainsi, le salaire pour un jardinier non qualifié s'élèvera à 4'200 francs à partir de 2015, contre 3'450 francs en 2013. Entre temps, les partenaires sociaux officiels avaient également trouvé un terrain d'entente. Les salaires négociés par l'association patronale JardinSuisse et « Grüne Berufe », le représentant des employés, se sont nettement rapprochés de ceux imposés par Unia. ²

1) SN, 14.2.12.

2) SN, 4.7. et 10.7.13.